

Quand les chaussures de travail sont-elles nécessaires?

S'il y a risque de blessures aux pieds sur votre lieu de travail, vous devez mettre en œuvre un programme de protection des pieds.

Au-delà de la mode ou du style personnel, le choix de chaussures appropriées est essentiel pour prévenir les risques et les accidents en lieu de travail. Le port du bon type de chaussures ne protège pas seulement les employés contre les blessures, mais améliore également leur confort et leur bien-être général pendant les longues heures de travail. Les chaussures ou bottes appropriées peuvent apporter stabilité, soutien et protection contre certains risques propres au lieu de travail, ce qui en fait un aspect indispensable des protocoles de santé et sécurité au travail.

Choix des chaussures

1. Déterminez les risques encourus pour chaque tâche en procédant à une appréciation des risques.
2. Déterminez les critères de base requis pour protéger le travailleur.
3. Rédigez et communiquez les exigences du programme (une formation est recommandée).
4. Choisissez des chaussures confortables!

APPRÉCIATION DES RISQUES

Dangers à prendre en considération

Risque d'accident

- » Objets tombant sur les pieds ou les heurtant.
- » Objets pointus ou tranchants susceptibles de couper le dessus du pied.
- » Objets pouvant perforer le dessous ou le côté du pied.
- » Matériel ou équipement susceptible de rouler sur les pieds.
- » Exposition à des machines rotatives ou abrasives

Risque physique

- » Type de surface de marche (faux pas et trébuchements).
 - o Couverture végétale meuble
 - o Surfaces lisses
 - o Mouillée/huileuse
- » Exposition à des températures extrêmement chaudes ou froides.
- » Risque de contact avec des conducteurs sous tension.
- » Atmosphères explosives possibles (décharges d'électricité statique).
- » Composants ou équipements électroniques sensibles (décharge d'électricité statique).

Risque chimique et biologique

- » Eau ou autres liquides pouvant pénétrer dans les chaussures.
- » Exposition à des substances corrosives ou irritantes.

Risque ergonomique

- » Position debout ou assise maintenue pendant de longues périodes.
- » Tension entraînée par le contact avec les pieds.
- » Douleur au dos, à la hanche, au genou et à la cheville (importante à chronique).

Mesures de contrôle (EPI) à mettre en œuvre

Examinez dans quels contextes et à quels moments des types de chaussures particuliers sont nécessaires. Voici des exemples de descriptions de chaussures qui peuvent être portées ou non sur le lieu de travail pour protéger les travailleurs contre les dangers.

- » Pas de chaussures perforées, de sandales, ni de chaussures semblables.
- » Les talons ne doivent pas dépasser 1 pouce et leur base doit être carrée et mesurer au moins 1 pouce carré.
- » Chaussures fermées au talon et aux orteils.
- » Bottes de travail, en fonction de critères particuliers (consultez le tableau à la page suivante).

Conseils d'ajustement

- » Essayez vos nouvelles chaussures vers midi, car les pieds enflent normalement au cours de la journée.
- » Enfilez les chaussures et marchez pour vous assurer qu'elles sont confortables.
- » Les bottes doivent avoir de l'espace pour les orteils; N'ESPÉREZ PAS ce que les chaussures s'étirent à force d'être portées.
- » Lorsque vous achetez des bottes, prévoyez de l'espace pour des chaussettes supplémentaires ou des semelles orthopédiques spéciales.
- » Les bottes doivent être bien ajustées au talon et à la cheville lorsqu'elles sont lacées.
- » Lacey complètement vos bottes.

Législation connexe

Fédérale

- » *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*
 - o Partie XII Équipement de protection et autres mesures de prévention (12.11 Chaussures de sécurité)

Provinciale











- » *Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail du Manitoba*
 - o 45.2 CHAUSSURES INAPPROPRIÉES OU DANGEREUSES
- » *Règlement sur la sécurité et la santé au travail*
 - o Partie 6 EPI (6.12 Responsabilités de l'employeur et du travailleur concernant les chaussures de sécurité)



» RISK. PROFESSIONALLY MANAGED.

Téléphone : 204-632-6600 | Courriel : info@rpmsafety.ca | Web : www.rpmsafety.ca

Adresse : 25, rue Bunting, Winnipeg (MB) R2X 2P5

Symbole	Critères	Utilisation prévue
 Triangle vert	Protection contre la perforation de la semelle, embout de sécurité de grade 1.	Environnements de travail de l'industrie lourde où il y a présence d'objets tranchants.
 Triangle jaune	Protection de la semelle contre les perforations, embout de sécurité de grade 2.	Environnements de travail de l'industrie légère nécessitant une protection contre la perforation ainsi qu'une protection des orteils.
 Rectangle bleu	Embout de sécurité de grade 1 sans semelle antiperforation.	Environnements de travail industriels ne nécessitant pas de protection contre la perforation.
 Rectangle gris	Embout de sécurité de grade 2 sans semelle antiperforation.	Environnements de travail industriels et non industriels ne nécessitant pas de protection contre la perforation.
 Rectangle blanc Oméga orange	Chaussures de sécurité contre les décharges électriques.	Environnements de travail industriels où il y a risque de contact avec des conducteurs électriques sous tension. Avertissement : La résistance aux décharges électriques se détériore avec l'usure et dans un environnement humide.
 Rectangle jaune SD noir	Chaussures antistatiques.	Environnements de travail industriels où les décharges d'électricité statique constituent un danger. Avertissement : Ces chaussures ne doivent pas être utilisées dans les endroits où il y a risque de contact avec des conducteurs électriques sous tension.
 Rectangle jaune SD+ noir	Protection contre la perforation de la semelle avec un embout de sécurité de grade 2.	Environnements de travail industriels où les décharges d'électricité statique constituent un risque. Avertissement : Ces chaussures ne doivent pas être utilisées dans les endroits où il y a risque de contact avec des conducteurs électriques sous tension.
 Rectangle rouge C blanc	Chaussures conductrices d'électricité.	Environnements de travail industriels où les variations électriques de faible puissance constituent un risque. Avertissement : Ces chaussures ne doivent pas être utilisées dans les endroits où il y a risque de contact avec des conducteurs électriques sous tension.
 Rectangle noir M blanc	Protection du métatarse. Remarque : Une protection des orteils est requise pour toutes les chaussures de sécurité du métatarse.	Environnements de travail industriels où des objets lourds peuvent blesser la région métatarsienne du pied.
 Rectangle blanc Arbre vert	Offre une protection lors de l'utilisation d'une scie mécanique.	Travailleurs forestiers et autres personnes travaillant avec des scies mécaniques manuelles et d'autres outils de coupe ou à proximité de ces outils.



Vous cherchez des ressources? RPM peut vous aider! Nous proposons les cours suivants sous forme de formation en ligne autodirigée :

- [Formation sur l'inspection des lieux de travail](#) (en anglais seulement)
- [Identification des dangers et contrôle des risques](#) (en anglais seulement)
- [Faux pas, trébuchements, chutes, entorses et foulures](#) (en anglais seulement)

Communiquez avec nous pour savoir comment RPM peut aider votre entreprise de camionnage du Manitoba!
Téléphone : 204-632-6600 Web : www.rpmsafety.ca Courriel : info@rpmsafety.ca